

LIVRET UNIQUE D'INSCRIPTION 2021-2022

NOM - Prénom	Date de naissance	Entre en classe de	Dossier à retourner impérativement
1er enfant			
2 ^{ème} enfant	//		Au plus tard le 03/07/2021
3 ^{ème} enfant	//		

Préambule

Ce dossier est à remplir impérativement pour chaque nouvelle année scolaire.

Il contient les données nécessaires au bon suivi des informations propre à chaque famille mais également les éléments réglementaires en vigueur.

Dossier téléchargeable sur le site de la commune http://www.couillypontauxdames.fr
Et sur la plate-forme BL-Enfance, page d'accueil



Tout dossier retourné en mairie non complet ne sera pas pris en compte par nos services.

Les copies demandées doivent être produites par les familles. Elles ne seront pas prises en charge par la commune

RESPONSABLES LEGAUX

	PERE	MERE	AUTRE (1)	PRECISER (1)	LIEU DE RESIDENCE DE(S) ENFANT(S) (en cas de divorce ou séparation)
NOM					
PRENOM					
PROFESSION					
ADRESSE					
TEL. FIXE					
TEL. PORTABLE					
TEL. PROFESSIONNEL					
EMAIL					
N° SECURITE SOCIALE					
N° ALLOCATAIRE CAF					
ASSURANCE SCO	LAIRE ET PERISCOLA	AIRE			
NOM DE L'ASSURANCE					
ADRESSE					
N° DE POLICE					
DATE DE VALIDITE					

⁽¹⁾ Indiquer le statut de la personne (tuteur, beaux-parents, ..) ainsi que le nom

1

INSCRIPTIONS

La complétude des tableaux s'effectue de la façon suivante :

- **Cocher** à l'endroit des inscriptions souhaitées
- Selon vos choix d'inscription, voici quelques précisions :
 - A l'année : l'enfant est inscrit automatiquement toute l'année. Ce choix implique que l'administration réalise l'inscription sur la plateforme.
 - Occasionnelle : les parents effectuent eux-mêmes les inscriptions sur le portail BL ENFANCE dans le respect des délais (Se référer au règlement intérieur)
- Restauration scolaire: Une demande de dérogation (2) doit être formulée. Cette inscription dérogatoire est rattachée à des conditions particulières (Se référer à l'annexe du règlement intérieur uniquement mis en place pour certaines professions exercées par les deux parents)
- Les études surveillées peuvent accueillir chaque jour 25 enfants maximum. Il est donc possible qu'un refus vous soit transmis puisque les places sont accordées par ordre d'enregistrement. De plus, <u>l'engagement de l'inscription est pris pour l'année scolaire</u>. Aucune demande d'annulation ponctuelle ou définitive ne sera prise en compte.

 ATTENTION: Le montant de cette prestation est un montant forfaitaire. Elle est donc facturée et due même en cas d'absence quel qu'en soit le motif.

A COMPLETER	ACCUEIL				RESTAURATION SCOLAIRE				ALSH (centre de loisirs)			ETUDES SURVEILLEES					
	ALA	NNEE			A L ANNEE				A L ANNEE	A L ANNEE]					
	Matin	Soir	Occasion- nel	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Inscription occasion- nelle	Planning (2)	Mercredi	INSCRIPTION occasionnelle mercredi	INSCRIPTION Vacances Annuelle ou selon besoin	Semaine de 4 jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1er enfant NOM Prénom																	
2ème enfant																	
NOM Prénom																	
3ème enfant		Г	1							<u> </u>					<u> </u>		1
NOM Prénom																	

⁽²⁾ Une demande écrite doit être formulée auprès de la mairie – les inscriptions au régime dérogatoire ne seront définitives qu'après accord de la mairie

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

	1er enfant Nom – Prénom		2ème enfant Nom – Prénom		3ème enfant Nom – Prénom			
NOM du Médecin traitant :								
Téléphone								
Allergie	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui □	Non □		
Si oui lesquelles								
Asthme	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □		
Appareil d'orthodontie	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui □	Non □		
Lunettes	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □		
Prothèses auditives	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui □	Non □		
Traitement médical	Oui 🗆	Non □	Oui 🗆	Non □	Oui □	Non □		
Si oui lequel								
P.A.I. (3)	Oui □	Non □	Oui □	Non □	Oui □	Non □		
(Projet d'Accueil Individualisé)								
Si oui, date d'application et services								
concernés								
Vaccins	Oui □	Non □	Oui □	Non □	Oui 🗆	Non □		
Si l'enfant n'a pas les vaccins	Oui □	Non □	Oui □	Non □	Oui □	Non □		
obligatoires, fournir un certificat de								
contre-indication								

P.A.I.(3): Ce protocole nécessite la réalisation d'un dossier (se rapprocher du médecin traitant pour l'accompagnement). Aucun PAI n'est mis en place sans l'avis médical et sans la transmission d'un dossier complet.

AUTORISATION PARENTALE

J autorise les persor	•		om suit, a venir recupe	erer mon c		dans i	e ou les	services	sulvants:
Accueil périsco	laire		Centre de loisirs		Cantine			Etude su	ırveillée
Nom et Prénom Qualité Adresse									
Téléphone									
Nom et Prénom Qualité Adresse									
Téléphone									
Nom et Prénom Qualité Adresse									
Téléphone									
Déclare exacts les prendre, le cas é	s renseign échéant, t	eme	ents portés sur cette es mesures (traitem	fiche et	autorise le re	espons	able d	u service	municipal
nécessaires par l'é	itat de l'en	ntant		Couilly Po	ont aux Dames	, le			Signatu
DROIT A L'IMA	<u>GE</u>								
Je soussigné									
	•		aux Dames, à utilis cation utilisés par la d		-	e de r	non ou	ı mes er	nfants sur le
Nom et Prénom Nom et Prénom Nom et Prénom						000	Oui Oui Oui	0	Non Non Non
				Couilly Po	ont aux Dames	, le			
				•	•				Signatu

LISTE DES PIECES A FOURNIR

	Livret unique d'inscription dument rempli et signé
	1 ^{ère} page du Règlement Intérieur signée
	Copie du livret de famille
	Copie des vaccinations à jour
	Attestation d'assurance scolaire
	Avis d'imposition 2020 (sur revenus 2019)
	Attention :
	Pour les parents divorcés ou séparés et dans le cadre d'une garde alternée, fournir les deux avis d'imposition.
	Pour les familles recomposées (vie maritale et pacs), l'ensemble des revenus du foyer seront pris er
	compte. En cas de déclaration individuelle, fournir les deux déclarations du foyer.
	PAI (Projet d'Accueil Individualisé) validé par le médecin scolaire
	Attestation CAF
	Pour chaque personne autorisée par les parents à venir chercher l'enfant, une copie de la carte
_	d'identité ou du passeport devra être fournie
	En cas de divorce / séparation, fournir <u>IMPERATIVEMENT</u> :
_	 Jugement du divorce ou tout autre document juridique formalisant les modalités de garde de
	l'enfant.
	 Si aucun jugement ou autre document juridique n'a été rédigé, un courrier signé par les deux
	parents devra être fourni.
	Ce courrier devra indiquer les modalités de garde de l'enfant, ainsi que l'autorisation
	conjointe autorisant l'inscription de l'enfant à l'école Fabre d'Eglantine.
9	Si l'avis d'imposition n'est pas fourni, le tarif maximum sera appliqué de fait pou
	l'ensemble des services
Ţ	out dossier retourné en mairie non complet ne sera pas pris en compte par nos services



Dans le cadre du RGPD, les données communiquées restent strictement confidentielles.